CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 19 janvier 2009

Openbare vergadering van maandag 19 januari 2009

La séance publique est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Mme Hariche, échevine.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 30 onder voorzitterschap van Mevrouw Hariche, schepen.

Excusés : M. Thielemans, M. Close, M. Mampaka,

Verontschuldigd : Mme Milquet, De heer Smet.

Installatie van een opvolger

De Voorzitster.- Bij brief van 5 januari 2009 heeft de heer Eric Arckens ontslag genomen uit zijn functies van gemeenteraadslid. In zitting van 5 januari 2009 werd de Raad hiervan in kennis gesteld

De heer Eric Arckens werd verkozen op lijst nr. 5. Er is van die lijst nog geen opvolger geïnstalleerd. De heer Frédéric Evens is de eerste opvolger die in aanmerking komt.

Ik verzoek de Raad de geloofsbrieven van de heer Frédéric Erens geldig te verklaren en zijn aanstelling als lid van deze Raad toe te laten. Ik nodig de heer Erens uit om tot bij mij te komen en de eed af te leggen.

- *De heer Frédéric Erens legt de eed af in het Nederlands.*

Mme la Présidente.- Je vous prie de prendre place, monsieur Erens.

Le tableau de préséance des membres du Conseil communal mis à jour, avec effet au 19 janvier 2009, a été remis à tous les conseillers.

Interpellation du public

Mme la Présidente.- Une interpellation a été introduite par M. Jacques Moreau, domicilié avenue des Croix de Guerre à Neder-Over-Heembeek concernant le projet mille logements.

La parole est à M. Moreau.

M. Moreau.- Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier tous les membres du Conseil, à commencer par M. le Bourgmestre, de m'accueillir ce soir pour une interpellation à propos du Plan mille logements.

Un tel projet modifiera inévitablement le caractère de notre quartier, tant dans son aspect de « village dans la ville » que de « poumon vert » de la Ville de Bruxelles.

« L'étude urbanistique et sociologique locale sur l'ensemble des besoins collectifs et communautaires et les réponses appropriées fondées sur le développement durable à Neder-Over-Heembeek » a été présentée aux habitants lors d'une réunion publique en présence des échevins de l'Urbanisme et des Propriétés communales et du président du CPAS le lundi 13 octobre 2008.

Cette enquête confirme ce que tous les habitants savaient déjà, à savoir :

- l'enclavement de Neder-Over-Heembeek et l'isolement par rapport à Bruxelles 1000, dont nous dépendons ;
- l'absence d'un vrai plan d'urbanisme, c'est-à-dire petits quartiers isolés dans la commune, alignement de bâti le long d'une grande artère et disparité du bâti ;
- des espaces verts disséminés ;

- le bruit et la pollution en provenance du ring, des avions et de la zone industrielle le long du canal ;
- l'écoulement des eaux de pluie : il faut faire attention au bétonnage vu les inondations récurrentes dans le bas de la commune ;
- les transports en commun déjà déficients avant la restructuration du réseau par la STIB en septembre 2007 et totalement insuffisants depuis lors ; la ligne 47 a été coupée en deux au profit du tram 4, d'où la disparition d'une ligne directe avec le centre-ville ; les fréquences du tram 23 et du bus 53 sont totalement insuffisantes ;
- l'augmentation du nombre de voitures en circulation : une moyenne de 2.200 nouveaux habitants est prévue mais, pour les citoyens de Neder-Over-Heembeek, elle frôlera les 4.000 ; une place de parking est prévue par logement ;
- les équipements, crèches et écoles notamment, déjà insuffisants à l'heure actuelle, même si on inclut les quartiers des écoles du Mutsaert à Laeken, sans oublier les commerces, surtout de proximité, qui sont une vraie misère depuis une dizaine d'années.

L'étude fait des recommandations et propose des solutions pour améliorer certains points. Mais elle est incomplète, notamment en ce qui concerne les transports en commun. Elle ne répond pas non plus aux problèmes d'insécurité.

L'inquiétude des habitants est grande concernant des logements sociaux supplémentaires, alors que nous avons déjà Versailles où l'insécurité reste un problème quotidien.

Madame la Présidente, comptez-vous, au regard de ces différents constats, en tant que promoteur de ce projet, revoir votre copie en pensant à une meilleure

répartition des logements sur l'ensemble des communes bruxelloises et en sortant de cette logique concentrationnaire sur notre quartier ?

Par cette interpellation, nous nous faisons les porte-parole des milliers de signataires de la pétition que j'ai remise en entrant à M. Simoens, secrétaire communal, et par laquelle nous tenons à vous dire non au bétonnage à outrance de notre quartier mais oui au respect de nos espaces verts ainsi qu'au caractère « village dans la ville » de Neder-Over-Heembeek.

En cette séance publique, j'ai remis la pétition qui compte plus de 4.000 signatures. Je vous remercie.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Mayeur, coordinateur du plan logements.

M. Mayeur.- Madame la Présidente, l'honorable citoyen qui nous interpelle est bien connu puisqu'il a assisté à toutes les réunions que nous organisons à Neder-Over-Heembeek depuis le lancement du Plan mille logements.

Cela indique deux choses, d'abord que nous informons et que la population participe aux séances d'information et ensuite que, malheureusement, on ne nous écoute pas ou on ne nous comprend pas puisque je viens d'entendre le contraire de ce que nous avons dit.

Pour les habitants de ces quartiers et les responsables politiques que nous sommes, Neder-Over-Heembeek est effectivement un morceau enclavé de la Ville de Bruxelles qui n'a fait l'objet d'aucun projet d'ensemble depuis au moins 20 ans. C'est un agglomérat de quartiers différents qui ont été oubliés, du moins dans les plans d'investissements importants de la Ville, et qui sont l'objet depuis plusieurs années d'un développement urbanistique plutôt anarchique et d'implantations, notamment privées, réalisées sans perspective d'ensemble.

Personne ne conteste donc le manque d'infrastructures collectives, les problèmes de mobilité, notamment pour rejoindre les autres quartiers de la Région et de la Ville, ni les difficultés pour les commerces de s'implanter de manière cohérente dans l'intérêt des habitants. Tous ces éléments que nous connaissions ont été identifiés dans l'étude sociologique, avec un segment urbanistique que nous avons commandé dans le cadre de la coordination des mille logements.

Je voudrais redire pour la énième fois que les mille logements en perspective ne se situent pas tous sur la portion de Neder-Over-Heembeek mais bien sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles. Les trois projets les plus importants ont été approuvés récemment par la Coordination des mille logements et le Conseil du CPAS, niveaux auxquels les projets ont été étudiés et analysés. Ils seront prochainement présentés à la population, conformément à nos engagements.

Ces projets ont une dimension humaine, leur gabarit est tout à fait acceptable pour le quartier, et ils respectent l'espace vert que nous voulons préserver à Neder-Over-Heembeek. Ces projets vont de pair avec notre volonté, au niveau de la coordination des mille logements, de tracer un circuit vert qui protège le caractère particulier et typique de l'ensemble du quartier à l'égard des investissements publics et des investissements privés qui peuvent fleurir chaque jour dans cette zone.

Contrairement à ce qui figure dans le document de M. Moureau, ces logements et ceux que la Ville et le CPAS vont construire à Neder-Over-Heembeek, ne sont pas, j'insiste, des logements sociaux mais des logements moyens, accessibles à un public à revenus moyens. Il ne s'agit donc pas de confier ces logements aux sociétés de logement social de la Ville de Bruxelles.

Nous sommes conscients que, vu l'augmentation de la population, nous devrons répondre aux besoins des habitants en matière d'infrastructures collectives. C'est pourquoi les projets de construction de nouveaux logements prévoient des crèches, des écoles, des commerces et autres types d'équipements à mettre à la disposition de la population. Nous devons arbitrer ces projets entre nous et les besoins de la population mais aussi à l'intérieur du Collège. Nous devrons décider de l'implantation d'écoles, de l'extension éventuelle de complexes scolaires existants, de l'installation d'autres services à proximité des logements existants et nouveaux à Neder-Over-Heembeek.

Le deuxième élément concerne la mobilité. Mon collègue Ceux y reviendra certainement de manière détaillée. La situation actuelle ne satisfait ni le Collège ni les autorités de la Ville. Concernant les transports en commun, nous sommes demandeurs d'un tracé de métro qui traverserait la Ville pour rejoindre le cœur de Neder-Over-Heembeek et irait ensuite jusqu'à l'hôpital militaire.

Il faudra certainement trouver des stratégies qui imposent le contournement de Neder-Over-Heembeek par tous les navetteurs qui entrent dans la Ville par le ring et qui traversent les voies d'accès principales de Neder-over-Heembeek. Nous n'avons pas intérêt à maintenir ce trafic de transit à travers des zones habitées.

Nous avons prévu au moins un emplacement de parking par logement, sans quoi la situation deviendrait intenable pour les riverains en surface et à proximité des logements. La mobilité dans tous ses aspects est donc prise en considération dans notre plan et fait partie du projet de convivialité que nous voulons réaliser dans ce quartier.

D'autres éléments sont importants comme le bruit, les avions, la proximité du ring. Mais, au-delà des positions politiques que nous pouvons avoir, la Ville de Bruxelles n'est pas encore gestionnaire de l'aéroport et ne s'étend pas au-delà du ring. Nous sommes demandeurs de cela et sommes prêts à échanger beaucoup de choses avec les régions limitrophes, en particulier la Région flamande, mais, pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure d'intervenir.

En bref, nous savons que la situation est totalement insatisfaisante dans ces quartiers. Elle résulte de 20 ans d'inactivité politique à leur égard. C'est un échec auquel nous devons remédier.

Neder-Over-Heembeek est une zone potentielle de développement de nouveaux logements. Il n'y a pas de raison d'y renoncer. Nous allons tenter, avec cette opportunité, de mieux satisfaire les besoins de la population et de ceux qui vont y vivre demain, que ce soit au travers de nos projets ou de projets privés. Nous ne pouvons donner qu'un avis urbanistique pour ces derniers, ce qui n'empêche pas les entreprises privées de développer leurs projets.

Je conclus en rappelant que nous avons organisé de nombreuses séances d'information à Neder-Over-Heembeek et que nous en prévoyons encore.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ouriaghli.

M. Ouriaghli, échevin.- Madame la Présidente, la Régie foncière gère 130 ensembles représentant 2.700 logements sur le territoire de la Ville. Il existe deux sites de logements à Heembeek, à la rue de Ransbeek et à la rue du Solarium. Ils sont parfaitement intégrés dans le bâti environnant et rien ne les distingue fondamentalement des habitations proches.

Les habitants de ces logements sont devenus des Heembeekois d'adoption, tellement Heembeekois que je ne serais pas étonné que d'aucuns fassent partie des signataires de la pétition.

C’est ce que nous ambitionnons de reproduire – je parle des logements et non de la pétition – dans le cadre de ce plan qui est en fait la juxtaposition de différents projets de plus grande taille sur les sites proches de l’Hôpital militaire, de plus en plus petits au fur et à mesure qu’ils s’intègrent dans un environnement plus densément bâti. Les logements construits seront de type moyen et seront accessibles à tous sans limitation de revenus.

La Ville construit sur des terrains à bâtir où il n’y a pas de mise en révision du PRAS ou de PPAS existants. Étant donné la demande de terrains, je puis vous dire qu’un jour ou l’autre ils seront bâtis.

Que la Ville soit le maître d’ouvrage est une chance pour les habitants car ils n’auront jamais la même qualité d’écoute ni le même souci d’accompagnement des constructions sur le plan des infrastructures ou de la mobilité dans le chef d’un autre opérateur public ou d’un promoteur privé.

Je peux comprendre l’appréhension des riverains vu ce qui a été produit récemment en termes de logements publics. Le projet que nous portons est en rupture radicale avec ce type de construction.

J’ai évolué durant toute ma jeunesse dans le logement social et j’ai été pendant six ans président du Foyer bruxellois. On ne m’apprendra donc pas que le mode de construction des logements a un impact direct sur la manière d’habiter et, au-delà, sur la relation que l’on tisse avec ses voisins.

Nous concevons les logements pour qu’ils durent et s’intègrent dans le bâti existant. Nous avons voulu l’annoncer de manière claire en adoptant une charte qualité sous la précédente législature.

Cette charte qualité a été renforcée au début de cette législature. Elle poursuit entre autres comme objectif de renforcer l’écoefficience des logements, de recycler une part significative de l’eau de pluie pour un usage domestique,

d'intégrer les logements construits dans leur environnement immédiat sur le plan des gabarits et de maintenir la perméabilité d'un maximum de surface.

Les logements eux-mêmes disposeront de surfaces habitables supérieures à celles exigées par le Règlement régional d'urbanisme et leur isolation acoustique bénéficiera d'une attention particulière. Chaque locataire aura accès à un espace récréatif de plein air, individuel ou collectif.

Enfin, par une procédure permanente de mise en concurrence d'équipes architecturales sur la base de projets, nous encouragerons une architecture contemporaine de qualité.

Tous ces principes sont convertis en normes mesurables. Il ne s'agit donc pas de vœux pieux. Pour ne pas vous assommer de chiffres, je signale que ces documents peuvent être téléchargés sur le site « millelogementsbruxelles » ou obtenus sur simple demande.

Nous avons été élus avec cette ambition de produire 1000 logements et nous tiendrons parole. Notre volonté est de le faire en bonne intelligence avec les quartiers dans un esprit de dialogue.

À propos des commerces, dans le projet Héliport d'Anvers par exemple, c'est suite à la concertation avec les habitants que nous avons remplacé un logement par un commerce de proximité.

En ce qui concerne les équipements collectifs, des réponses en termes d'école et de crèches sont en voie de finalisation. Je puis vous assurer que chaque échevin intègre ces nouveaux défis à relever dans sa sphère de compétence.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Madame la Présidente, ma réponse ne sera pas très longue parce que nous travaillons de manière transversale et collégiale dans ce

Collège. Les constats faits par M. Moreau, qui sont similaires à ceux de l'étude sociologique du CPAS, sont justes et constituent un point de départ.

Nous avions promis d'essayer de travailler de la même manière dans ce dossier pour aboutir à une réponse du Collège sur le Plan logement et sur tous les équipements – mobilité et voirie – qui doivent accompagner le développement harmonieux d'un quartier.

Vous avez évoqué dans votre intervention, monsieur Moreau, l'« absence d'un vrai plan d'urbanisme ». Mais nous travaillons au développement de ce plan d'urbanisme de manière à avoir un quartier intégré qui réponde à la fois aux aménagements demandés et au caractère durable qui sera la norme de demain.

À la suite de l'étude réalisée par le CPAS, nous avons pris le relais, et vous avez pu participer à deux réunions. L'une d'elles était centrée sur le constat de la délégation au développement de la Ville. Une partie très importante de la prochaine mission de cette délégation sera d'intégrer Neder-Over-Heembeek, d'en faire un quartier durable et de voir comment améliorer tout ce qui doit l'être. Cela se fera évidemment en concertation avec les riverains.

Nous nous sommes rendus à de nombreuses reprises sur place. Chaque fois que nous avançons dans ce dossier, nous organisons une réunion pour expliquer où nous en sommes, écouter les avis et, s'il le faut, modifier nos projets. Nous sommes bien conscients de l'importance des équipements, des espaces verts et de la mobilité. En restant positif, je constate que Neder-Over-Heembeek possède déjà des équipements de très grande qualité qui vont au-delà de la commune, qu'il s'agisse de la piscine, du centre sportif, de l'Hôpital militaire ou de la maison de repos déjà totalement remplie, avec même une liste d'attente.

Dans d'autres secteurs d'équipement, nous avançons dès maintenant. Je signale au passage que la reconstruction de la maison Utopie, incendiée il y a treize ans, sera entamée en fin d'année. En accord avec le département de la Culture, nous ferons en sorte que ce chantier devienne une possibilité de développement.

Par ailleurs, le Collège a accepté de racheter la ferme Den Bels et de la mettre sur la liste de sauvegarde ; elle sera classée d'ici quelques mois. Nous allons en faire un pôle de développement culturel et de développement durable. Voilà deux actions déjà réalisées.

En matière de crèches, comme M. Ouriaghli vient de le dire, le Collège a déjà octroyé un permis pour une augmentation du nombre de places à la crèche située rue Vekemans. Dans les projets présentés par la Régie, une crèche est prévue et il y en aura une supplémentaire à la rue Bruyn. Ce sont des éléments concrets.

Concernant l'école, nous savons qu'elle est d'une importance capitale et nous trouverons des solutions.

En matière de voirie, je veux aussi voir le côté positif des choses. Nous allons nous occuper de Neder-Over-Heembeek comme cela n'a jamais été le cas. La rue Vekemans vient d'être refaite. L'avenue des Croix de Guerre est en pleine réfection. La place Peter Benoit, que Neder-over-Heembeek attend depuis 25 ans, sera refaite à la fin de l'année. Pour 2009, nous avons inscrit les crédits, attendus depuis dix ans, pour la rue de Lombardzyde. Nous avons donc une vue d'ensemble pour ce quartier afin que son développement se fasse de manière intégrée et positive.

Enfin, en matière de mobilité, il faut évidemment être attentif. Le 8 décembre, nous avons tenu avec la STIB une réunion à laquelle vous participiez,

monsieur Moreau. On y a notamment souligné la difficulté d'implanter des trams et le métro à cause du relief et de l'enclavement de Neder-Over-Heembeek. Mais dans l'avis que nous avons remis sur le Plan IRIS 2, nous avons insisté sur l'importance du métro à Neder-Over-Heembeek. Ce n'est pas pour tout de suite mais, en attendant, il faut faire ce que M. Mayeur a annoncé, à savoir empêcher les navetteurs de continuer à passer par le centre du village. Le réaménagement de la rue Bruyn qui accompagnera la construction des logements tiendra compte de cette perspective. Enfin, nous faisons en sorte que, si nécessaire, l'offre de bus soit développée. Prochainement un arrêt multimodal de qualité sera développé pour Neder-Over-Heembeek.

Je ne prétends pas que nous allons tout réussir. Il faut constamment remettre l'ouvrage sur le métier mais, en tout cas, nous travaillons de commun accord au sein du Collège. Les logements publics arrivent, ainsi que ceux du privé, et, pour la première fois, le département de l'Urbanisme suit de très près les demandes de lotissements. Nous veillons à un développement correct du lotissement de la rue de Craetveld et nous avons demandé là aussi de libérer un emplacement pour y installer un petit équipement de jeux. Nous travaillons sur d'autres lotissements avenue du Roi Albert où l'on peut vraiment parler d'intégration. La percée verte sera tout à fait confortée.

Il y a donc une approche commune « logement et qualité de vie » sur Neder-Over-Heembeek qui sera développée dans les mois et les années qui viennent.

Mme la Présidente.- Monsieur Moreau, vous avez reçu une réponse exhaustive à vos préoccupations. Si vous désirez répliquer, vous avez l'opportunité de le faire maintenant et vous disposez de deux minutes à cet effet.

M. Moreau.- Madame la Présidente, je voudrais remercier MM. Mayeur, Ouriaghli et Ceux pour leurs réponses. Nous dialoguons souvent mais la chose la plus troublante pour les habitants est qu'en plus des 600 logements qui font partie du Plan mille logements et qui sont prévus à Neder-Over-Heembeek, Mme Dupuis, ministre régionale, prévoit aussi un nombre considérable de constructions. Telle est la crainte principale des habitants.

Ce n'est pas dans cette enceinte que nous devons en débattre. Avec la Ville, nous avons un dialogue à 85 % mais, avec Mme Dupuis, le dialogue est nul. C'est cette différence qui justifie la crainte des habitants et explique en partie pourquoi je suis ici aujourd'hui.

Pourquoi sur les 1.000 logements y en aura-y-il 600 rien qu'à Neder-Over-Heembeek ? Le territoire de Bruxelles est plutôt vaste, et l'enclavement d'un lieu est un souci géographique auquel on ne peut rien changer. Nous refusons que la commune soit asphyxiée. Pour l'instant, c'est un poumon vert, comme je l'ai dit dans mon exposé. Si on va dans ce sens au niveau de la quantité, nous allons devoir vivre avec des masques à oxygène ou, comme à Tokyo, avec des masques antipollution.

Je vous remercie.

Mme la Présidente.- Nous reprenons à présent le cours habituel de notre conseil.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Madame la Présidente, lors du premier Conseil communal de l'année, la majorité n'était pas en nombre. Aujourd'hui, la même situation se reproduit, mais l'opposition n'assurera pas le quorum comme elle l'a fait voici quinze jours dans un souci de soutenir le débat démocratique. Un réel problème de présence se pose, y compris dans le Collège.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Madame la Présidente, le groupe MR n'assurera pas le quorum non plus. La majorité n'est pas en nombre, et cette situation devient répétitive. En outre, nous dénonçons le fait que le Conseil a commencé avec 20 minutes de retard et que cela devient coutumier.

Mme la Présidente.- Je propose de suspendre la séance pendant quinze minutes.

- *La séance est suspendue à 17 heures.*
- *Elle est reprise à 17 heures 15.*

Mme la Présidente.- La séance est reprise.

Procès-verbal de la séance du 5 janvier 2009
Notulen van de vergadering van 5 januari 2009

Mme la Présidente.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 5 janvier 2009 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 5 januari 2009 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Urgence

Mme la Présidente.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour le point 21 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 15 janvier 2009.

Vu l'urgence, le Collège propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points 20 et 25 à 47, repris au supplément à cet ordre du jour daté du 15 janvier 2009.

Vote sur l'urgence

Mme la Présidente.- Certaines personnes souhaitant s'abstenir sur l'urgence, nous allons procéder au vote nominatif. Le vote commence par Mme Mathias.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

Mme la Présidente.- L'urgence est admise par 24 voix et 8 abstentions.

Communication

J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilans, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Association des Commerçants du quartier Bruegel et des Marolles asbl, au 31 décembre 2007 ;
- Fédération belge de Rugby asbl, au 31 décembre 2007 ;
- As Etoile Bruxelles Capitale asbl, au 30 juin 2008.

Questions d'actualité

Mme la Présidente.- Y a-t-il des questions d'actualité ?

La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Madame la Présidente, j'avais envoyé au cabinet de M. le Bourgmestre, sans savoir que ce dernier serait absent aujourd'hui, une question relative à l'autorisation délivrée pour la manifestation du 11 janvier 2009 et à la consigne donnée à la police de ne pas réagir.

Vu que certains faits tombent sous le coup de la loi antinégationniste et de la loi antiraciste, je m'étonne qu'il n'y ait eu que trois arrestations judiciaires. Je voulais interroger M. le Bourgmestre sur sa position en tant que responsable de la sécurité sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Peut-être pouvez-vous répondre à sa place, madame la Présidente ?

Mme la Présidente.- J'ai quelques éléments de réponse à vous donner mais ceux-ci seront sans doute insuffisants puisque c'est le Bourgmestre lui-même qui a chapeauté l'événement. Avec votre accord, la question sera reportée à la prochaine séance ; M. le Bourgmestre pourra alors vous répondre de manière exhaustive.

Mme Lemesre.- Madame la Présidente, je suis d'accord d'autant plus qu'il s'agit d'une compétence personnelle du Bourgmestre qui n'est pas déléguée au Collège.

Je précise bien, pour l'administration, que je ne parle pas du fond de la problématique mais de l'organisation de manifestations sur le territoire de la Ville.

Mme la Présidente.- La question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ouriaghli.

M. Ouriaghli, échevin.- Madame la Présidente, il y avait accord de la section et je signale que le point 6 est retiré.

Dossiers de M. l'échevin Ceux

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Noël

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Mampaka

- Accord de la section.

Dossiers van de heer schepen De Hertog

- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Fassi-Fihri

- Accord de la section.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Coomans de Brachene.

M. Coomans de Brachene.- Madame la Présidente, je voudrais intervenir sur le point 21 : Démographie - Maison de l'Emploi et de la Formation, boulevard d'Anvers.

Ce point revient une nouvelle fois. On nous avait pourtant annoncé que tout était pratiquement terminé. Je ne reviendrai pas une énième fois sur ces travaux qui prennent des proportions impressionnantes mais je demanderai qu'à terme, on établisse un bilan du coût réel de la rénovation et des aménagements de ce bâtiment.

Cela devient inacceptable. Au départ, on a payé un prix trop élevé et, de conseil en conseil, on ajoute des budgets pour des aménagements de ce bâtiment que l'on disait « parfait et idéal » pour la partie emploi et formation de notre administration.

Je demanderai un bilan global car, si l'on considère les informations qui ont été données aux membres du Conseil, j'estime que l'on s'est moqué de nous dans un dossier où la facture n'arrête pas d'augmenter.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Madame la Présidente, lorsque nous avons discuté de l'achat de cet immeuble, on nous avait dit qu'il était en bon état, ce qui expliquait son prix élevé. Pour rappel, cet immeuble n'a pas trouvé acquéreur dans le privé pendant plus d'un an et il est relativement grand pour les besoins de notre commune.

Au dernier Conseil communal, en discutant de ce dossier, j'avais demandé à pouvoir consulter une prévision des dépenses. Je suis en effet étonnée d'entendre parler à chaque Conseil d'un petit bout d'aménagement, d'un petit ou d'un grand budget pour l'un ou l'autre aménagement.

M. l'Echevin peut-il nous informer sur les travaux prévus ? Que reste-t-il à faire ? À combien s'élève le budget global qui sera injecté dans la rénovation de cet immeuble de bureaux que la Ville vient d'acheter ?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Fassi-Fihri, échevin.- Madame la Présidente, j'ai répondu vendredi en section à M. Coomans de Brachene, et il avait l'air de bien me comprendre. Je constate qu'après un week-end, il ne comprend plus mes propos de vendredi ! Je vais donc me répéter et, au passage, Mme Nagy aura les éléments de réponse qu'elle demande.

Ce ne sont pas des travaux supplémentaires que nous n'avions pas envisagés ni des nouveaux travaux dus à la vétusté du bâtiment. Il est tout aussi faux de croire que la Ville a été arnaquée, que tous ceux qui se sont occupés de ce dossier n'ont rien vu venir et que, subitement, on a tous les problèmes du monde pour gérer ce bâtiment.

En réalité, ce dernier nécessite peu de travaux pour être opérationnel et devenir un lieu d'accueil de l'ensemble des outils d'emploi de la Ville et aussi de la Région ; nous accueillerons en effet l'antenne décentralisée d'Actiris dans cet immeuble. À cet effet, nous devons aménager certains étages pour installer des plateaux et des paysagers afin de cloisonner les espaces.

De quoi s'agit-il exactement ? En décembre, le Conseil communal a approuvé une commande de travaux à nos adjudicataires annuels. Pour toute une série de petits travaux récurrents d'aménagement léger, la Ville lance effectivement une fois par an un marché destiné aux adjudicataires annuels pour éviter de devoir le faire chaque fois qu'il faut, par exemple, repeindre un mur.

Pour ces travaux légers, nous avons fait appel à notre adjudicataire ; cette disposition est passée au Conseil en décembre. Par contre, pour des travaux moins fréquents, par exemple l'installation de cloisons pour réaménager les étages et insérer tous les bureaux, nous devons recourir à un marché spécifique, et c'est ce dernier qui passe aujourd'hui au Conseil communal.

Il ne s'agit donc pas de travaux supplémentaires par rapport à ce qui était prévu initialement mais bien du même type de travaux que ceux envisagés à l'époque, sauf que, dans la gestion administrative de ces marchés, on a pu faire avancer certains au mois de décembre et d'autres un peu plus tard, soit en janvier. Nous restons donc dans la même enveloppe, dans le même budget, dans le même timing, et nous gardons le même objectif.

Le bâtiment n'est pas trop grand au vu de nos besoins, le prix d'achat de ce bâtiment était inférieur à la valeur estimée par le Receveur de l'Enregistrement. Dire que le prix d'achat était trop élevé est donc une contre-vérité.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Madame la Présidente, ma demande est précise. Indépendamment des formes de passation de marché, je voudrais connaître le montant total du budget prévu par l'échevin pour les travaux de rénovation. Ce montant n'a jamais été communiqué au Conseil.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Fassi-Fihri, échevin.- Nous restons dans l'enveloppe des six millions, comme cela a été dit depuis le début, pour l'acquisition et l'ensemble.

Mme Nagy.- Les six millions représentent le prix d'achat du bâtiment.

M. Fassi-Fihri, échevin.- Oui.

Mme Nagy.- Les travaux sont donc compris, avec le prix d'achat, dans ce montant ?

M. Fassi-Fihri, échevin.- Nous restons dans l'enveloppe des travaux initialement annoncés. Je ne connais pas le chiffre de mémoire mais je peux vous le communiquer.

Mme Nagy.- J'essaie de comprendre. Quand le Conseil a autorisé l'achat de l'immeuble – nous avons d'ailleurs voté contre –, le montant de six millions représentait uniquement le prix d'achat. On a parlé des travaux et vous avez signalé que ceux-ci seraient minimes puisque le bâtiment était en très bon état.

Maintenant, des travaux qui, à mon sens, n'étaient pas prévus dans le budget initial nous sont soumis. J'aimerais dès lors connaître le budget total des travaux de rénovation et d'aménagement.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Coomans de Brachene.

M. Coomans de Brachene.- Madame la Présidente, quitte à répéter ce qu'a dit Mme Nagy, je reformule ma première question. J'aimerais connaître l'état du budget relatif à ce bâtiment.

On nous avait annoncé à l'époque que les six millions couvraient le prix d'achat, les frais d'enregistrement et autres frais liés à l'acquisition. Mais il n'était pas question de frais de rénovation ou d'entretien du bâtiment. Il faut donc les ajouter aux six millions. On serait donc aujourd'hui à environ 6.250.000, 6.300.000 ou même 6.350.000 si l'on considère les montants qui ont déjà été affectés aux aménagements de ce bâtiment. Avant de juger l'ensemble, je demande un état des lieux précis, y compris les adjudications annuelles.

En outre, M. l'échevin nous annonce que le bâtiment a été acquis pour une somme inférieure à l'estimation du Receveur. Étant consultant immobilier et ayant déjà travaillé sur ces zones, je précise que de telles ristournes sur ce genre de bâtiment sont assez fréquentes, d'autant plus que l'immeuble concerné est resté sur le marché pendant un an et demi sans acquéreur potentiel.

L'immeuble est situé entre deux zones difficiles, d'une part le quartier Nord, côté Héliport – et non la zone Jacqmain, plus recherchée – et d'autre part

la zone Pentagone, côté ouest des boulevards. Ce sont les deux zones les plus difficiles en termes de bureaux dans le centre-ville.

A fortiori, il aurait été possible de demander des ristournes importantes. Le prix du Receveur ne tenait pas compte de cet élément. À l'heure actuelle, n'importe qui pourrait obtenir des ristournes pouvant aller jusque 10 %, quel que soit l'emplacement du bâtiment dans la capitale.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Fassi-Fihri, échevin.- Madame la Présidente, je conseillerai à M. Coomans de Brachene de postuler pour succéder au directeur à qui je souhaite malgré tout une longue carrière à la Régie. M. Coomans de Brachene semble en effet mieux pouvoir négocier que lui !

Concernant les travaux, nous restons dans la même enveloppe. Un montant de 500.000 euros avait été prévu au budget extraordinaire en 2008. Nous avons déjà dépensé une partie de cette somme. C'est celle qui a été votée par le Conseil communal en décembre, malgré votre opposition, monsieur Coomans de Brachene. Il suffit de relire les délibérations de ce Conseil pour connaître le montant exact.

Ici, il s'agit de la suite. Nous restons dans la même enveloppe maximum de 500.000 euros. Nous nous situerons manifestement en dessous car il n'y a rien de nouveau depuis six mois dans ce dossier concernant les travaux. Ce sont des légers travaux d'aménagement.

Il est vrai que c'est une zone lourde et c'est précisément cela l'intérêt de placer la Maison de l'Emploi à cet endroit. C'est dans cette zone géographique, le bas de Laeken, cette partie du Pentagone ou même l'autre côté du canal, que le chômage bruxellois est le plus dense. C'est donc là qu'il faut s'installer plutôt que là où il n'y a pas de besoins en matière d'emploi.

C'est la meilleure localisation possible pour une Maison de l'Emploi à Bruxelles.

Vote

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le vote commence par Mme Mathias.

- Il est procédé au vote nominatif.

Mme la Présidente.- Adoptés par 36 voix, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions – Vragen

Vraag van de heer De Lille betrefende het ijsvrij maken van de trottoirs

De Voorzitster.- De heer De Lille heeft het woord.

De heer De Lille.- Mevrouw de Voorzitster, de afgelopen weken sneeuwde en vroor het in Brussel zoals we het de laatste jaren niet meer hebben meegemaakt. Gelukkig reageerden de stadsdiensten snel en lagen de wegen er binnen de kortste keren ijsvrij bij.

Dat was wel het geval voor de rijwegen, maar de meeste trottoirs werden niet geruimd of bestrooid. Nu weet ik wel dat de eigenaars van de gebouwen de eerste 1,5 meter van hun eigen stoep eigenlijk zelf moeten ruimen en dat gebeurde op vele plaatsen ook. Het is goed dat mensen verantwoordelijk worden gesteld voor wat voor hun eigen deur gebeurt. Er zijn echter heel wat plaatsen die ontsnappen aan die regel van 1,5 meter. Ik denk aan de vele appartementen waar niemand zich verantwoordelijk voelt voor wat er zou kunnen gebeuren, de

vele kantoorgebouwen of de overheidsdiensten. Op al die plaatsen gebeurt er zelden iets. De geleidelijnen aan de zebrapaden die soms verder dan 1,5 meter van de gevel liggen, lagen er spiegelglad bij en de trottoirs aan het De Brouckèreplein en nog andere pleintjes leken meer op de ijsbaan van *Winterpret*. Zo zijn er nog heel wat voorbeelden.

Oudere mensen, mensen met een handicap, ouders met een kinderwagen en andere Brusselaars die moeilijk te been waren, durfden in die periode dan ook haast niet buitenkomen.

Omdat die situatie toch een hele tijd heeft geduurd, zou ik het college willen vragen of het mogelijk is om een volgende keer maatregelen te nemen om ook de trottoirs zoveel als mogelijk ijsvrij te maken?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ouriaghli qui va lire la réponse préparée par Mme Lalieux.

M. Ouriaghli, échevin.- Madame la Présidente, c'est Mme Lalieux qui devait répondre puisque tout était centralisé chez elle. Mais, ne se sentant pas bien, elle a préféré rentrer chez elle. Il faut donc l'excuser pour son absence.

Je vous lis la réponse de Mme Lalieux :

« Je partage le souci d'assurer la mobilité des Bruxellois, en particulier dans de telles conditions climatiques. Il est vrai que la chute brusque des températures a contraint les citoyens, mes services et le parc auto de M. Ouriaghli ainsi que les services de l'Agence régionale Bruxelles-Propreté à agir dans l'urgence.

Comme M. De Lille le mentionne, il revient d'abord au citoyen d'assurer l'entretien de son trottoir en période de gel. Force est de reconnaître que certains ne le font pas. Il en résulte que certains lieux sont glissants et entravent la

mobilité des passants. Afin de pallier ces manquements, j'ai chargé mes services de suppléer les habitants défaillants afin d'éviter tout accident.

Cette tâche s'ajoute aux missions qui incombent au service Propreté de la Ville en temps de gel, à savoir, en marge des épandages mécaniques réservés aux voiries, répandre du sel manuellement aux endroits publics non accessibles aux épandeuses mécaniques tels que les places publiques, les escaliers, les trottoirs des ponts, les passages pour piétons aux carrefours, les trottoirs entourant les parcs, etc.

Au total, quarante tonnes de sel ont été répandues manuellement. Une vingtaine de tonnes de sel en sacs ont également été distribuées aux écoles et aux bâtiments de la Ville pour l'épandage sur leurs trottoirs. Parallèlement, l'Agence Bruxelles-Propreté a procédé à l'entretien de ses voiries. Je reconnais cependant que certains lieux, tels la place de Brouckère, n'ont pas été traités assez rapidement. J'ai déjà signalé ces manquements à mes services et j'ai donc demandé qu'à l'avenir un traitement prioritaire soit accordé aux lieux de grand passage dépourvus d'habitations. Je ne doute pas que ces actions permettront d'améliorer la sécurité des passants par temps de gel. »

De Voorzitster.- De heer De Lille heeft het woord.

De heer De Lille.- Mevrouw de Voorzitster, ik dank de schepen voor dit antwoord. Het doet mij veel plezier. Ik denk dat iedereen wel heeft kunnen vaststellen dat de situatie op sommige plaatsen echt zeer moeilijk was. Mijn bezorgdheid in deze gaat vooral naar de zwakkere Brusselaars. Daarom ben ik blij dat dit probleem een volgende keer grondiger zal worden aangepakt.

Question de Mme Lemesre concernant le vandalisme subi par les riverains de la rue de la Vanne et alentours

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Lemesre pour poser sa question.

Mme Lemesre.- Madame la Présidente, je voudrais simplement relayer ici une pétition qui m'a été remise par les résidents de la rue de la Vanne, située dans le quartier Louise. Cette pétition fait part des dégâts que provoque le vandalisme dans ce quartier. Ce vandalisme est encouragé par le laxisme des autorités.

Depuis longtemps, les tagueurs s'en prennent aux biens publics, en l'occurrence le long mur de la Cibe, puis aux immeubles privés de la rue de la Vanne où plus aucune maison n'a échappé à des tatouages multiples.

Depuis quelque temps, une nouvelle forme de vandalisme est apparue et c'est sans doute la nouveauté du message que nous adressent ces concitoyens. Il s'agit de l'arrachage des pièces métalliques des portes, des heurtoirs, des volets de boîtes aux lettres, le tout semblant faire l'objet d'un commerce de revente de métaux.

À ce vandalisme plus spécifique s'ajoutent les atteintes généralement nocturnes aux voitures, les bris de vitres, vols, arrachages des bouchons de réservoirs et siphonages de carburant.

Sous peine de voir s'installer une zone de non-droit, ces habitants demandent de montrer que l'autorité publique existe encore. Ils ont envoyé cette pétition au Bourgmestre mais n'ont pas reçu de réponse. C'est la raison pour laquelle je les relaye ici.

Les rondes nocturnes devraient être renforcées et les contrevenants obligés de réparer leurs dégâts. Un numéro de téléphone de la police devrait être disponible pour signaler et faire constater sur le champ tout méfait en train de se commettre.

Ce sentiment d'impuissance et d'impunité est aussi un problème pour les habitants de la Ville de Bruxelles, en particulier dans ce quartier aux confins des communes d'Ixelles et de la Ville où ils ont l'impression d'être oubliés.

En terminant, je vous remets, madame la Présidente, cette pétition au nom des riverains de la rue de la Vanne et environs.

Mme la Présidente.- Je transmettrai la pétition à M. le Bourgmestre. J'ai reçu quelques éléments de réponse des services de police. On nous dit que la police a enregistré 47 faits pour la période du 1er juillet 2008 au 15 janvier 2009. Cela représente une moyenne de sept à huit faits par mois. Vingt-deux ont été commis sur des véhicules, et trois tags ont été recensés. Un des auteurs des faits a d'ailleurs été pris en flagrant délit et arrêté.

Cependant, trois faits de vandalisme ont été enregistrés rue de la Vanne : un en novembre et deux en décembre. Les autres faits se passent dans le quartier de la place Bekaert. Les policiers travaillant dans le quartier de l'avenue Louise et de la rue de la Vanne ont constaté que, depuis sept mois, les statistiques mensuelles font état d'une diminution de ces actes par rapport à l'année précédente. Ils précisent également qu'ils n'ont pas eu connaissance, à la lecture des procès verbaux dressés, d'un seul arrachage de bouchon de réservoir ni de siphonage de carburant.

Les policiers de quartier organisent des patrouilles spécifiques qui sont dirigées vers les phénomènes de vandalisme et de tags. Si un tag est constaté, un rapport est établi, en plus du procès verbal, à destination de la cellule Tags de la police qui reprend l'enquête avec une recherche dans la base de données en vue d'identifier l'auteur. Il va de soi que la police de quartier est toujours très attentive à tout genre de phénomène criminogène.

La deuxième partie de la réponse à cette question a été transmise par Mme Lalieux à M. Ouriaghli qui va vous en donner lecture.

M. Ouriaghli, échevin.- Madame la Présidente, voici la réponse de Mme Lalieux :

« Je tiens à vous informer, Mme Lemesre, que l'entretien de la rue de la Vanne incombe au service de l'Agence régionale Bruxelles-Propreté. Je suis néanmoins consciente du délaissement dont cette rue fait actuellement l'objet en termes de propreté. De nombreuses remarques en ce sens me sont parvenues lors des comités propreté organisés tous les six mois dans tous les quartiers. Suite à ces réunions, je me suis personnellement rendue sur place à plusieurs reprises afin de constater la situation. Force est reconnaître une réelle absence de contrôle social dans cette rue, une absence due notamment à la présence d'un mur aveugle sur l'entièreté de cette voirie et l'inexistence d'activités commerciales.

En conséquence, certaines personnes multiplient les incivilités, dont les tags, en toute impunité. Afin de redonner un aspect accueillant à cette rue et à la demande des habitants, j'ai chargé mes services de procéder en date du 30 avril 2007 au retrait de l'ensemble des tags présents sur le mur de Vivaqua. De plus, un accord a été trouvé avec Vivaqua pour que la société bruxelloise des eaux procède à la plantation de plantes grimpantes le long de cet espace, afin d'éviter que ce mur aveugle ne soit continuellement victime d'incivilités.

Les travaux ont été un peu retardés vu les délais inévitables pour l'obtention des permis nécessaires. Vivaqua m'informe aujourd'hui que ces travaux devraient être clôturés dans le courant du premier semestre 2009. Parallèlement, sachez que seules deux demandes d'enlèvement de tags ou

graffiti sur des biens privés situés rue de la Vanne me sont parvenues. Elles sont actuellement en traitement.

Enfin, j'ai également chargé mes services de multiplier les actions de verbalisation dans cette rue afin de mettre un terme au sentiment d'impunité qui y règne en matière de propreté. Lors de nos interventions, il ne fut pas possible d'identifier les auteurs.

Je ne doute pas que la répétition de ces actions permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants de cette rue.

Puisque le Bourgmestre signale qu'un auteur de tags a été arrêté en flagrant délit dans ce quartier, j'ajoute qu'une parfaite collaboration a été mise sur pied entre la police, mes services compétents pour réclamer la taxe en matière d'incivilités relevant de la propreté publique, les services du secrétaire communal compétents en matière de sanctions administratives et le parquet, puisqu'il s'agit d'infractions pénales.

Le parquet ne classe plus les dossiers sans suite. Soit il poursuit, ce qui se produit le plus souvent, soit il propose une médiation pénale à laquelle mes services prennent part, soit il renvoie vers la Ville qui actionne conjointement la taxe et l'amende administrative.

À ce jour, un dossier de médiation est en cours et deux tagueurs ont été taxés ».

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Madame la Présidente, je remercie les échevins de ces réponses, en particulier M. Ouriaghli parce qu'après la réponse de la police, j'avais un peu les bras ballants. En effet, les trois tags recensés ne correspondent pas à la réalité. D'autres constats ont été effectués par les services de Mme Lalieux.

Les contacts avec la Cibe et la plantation d'un espace vert le long du mur sont donc une excellente initiative qui rendra la rue plus conviviale. Je note quand même que, si je n'avais pas posé la question, les choses auraient sans doute été différentes. La réponse de la police disait qu'un des auteurs avait été arrêté. Mme Lalieux s'est alors mise en contact avec la police pour le verbaliser.

J'ai toujours une inquiétude concernant la verbalisation des incivilités. On est encore entre deux systèmes, l'action de la police et l'action des services de Mme Lalieux. Je me demande si on est vraiment efficace et s'il y a une véritable collaboration entre les services de la Propreté et les services de police. Il me semble que cette collaboration devrait être améliorée.

Encore une fois merci pour les réponses positives apportées par Mme Lalieux.

Mme la Présidente.- Je voudrais ajouter que vous avez mis le doigt sur le fait que le service de la Propreté et la police travaillent de manière cohérente.

Les taxes perçues sont en augmentation de mois en mois, ce qui démontre que le système mis en place porte ses fruits.

Question de Mme Nagy concernant les mesures à prendre en faveur d'une mobilité durable pour la Ville de Bruxelles.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nagy pour poser sa question**.**

Mme Nagy.- Madame la Présidente, alors que l'on vient de vivre quelques épisodes de pollution, que l'on est de plus en plus conscient que des problèmes sanitaires graves sont liés à cette pollution, y compris une mortalité prématurée causée par les particules fines dispersées dans l'air, alors que la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre est un enjeu primordial pour réduire l'impact des changements climatiques et alors que

les universitaires de notre Région indiquent que la voiture continue à déterminer prioritairement les politiques de mobilité – voir Brussels studies –, je voudrais interpeller l'échevin sur les décisions utiles à prendre pour assurer une mobilité durable pour la Ville de Bruxelles.

C'est avec beaucoup d'étonnement que j'ai appris que le Collège avait renoncé à l'aménagement, demandé par la STIB dans le cadre du programme Vicom, d'une bande de bus à contresens via la rue des Alexiens, la rue des Bogards, le boulevard Anspach, la rue du Lombard et la rue Lebeau.

Je rappelle que le programme Vicom prévoit d'identifier les points noirs de la circulation des bus et des trams car ils réduisent l'attractivité de ces transports publics et coûtent cher à la STIB et à la Région.

M. l'échevin peut-il me dire ce qui a justifié cette décision du Collège ? Et que prévoit le Collège comme mesure de remplacement, les communes étant souvent désignées comme le niveau de pouvoir qui bloque les mesures favorables au transport public ?

Par ailleurs le Collège annonce la « piétonisation » de certaines places du centre, comme la partie nord du Vieux Marché aux Grains. Ma question porte sur les mesures d'accompagnement prévues puisque cet aménagement pourrait concentrer dans la rue Dansaert tout le trafic venant de la zone du Canal et le ramener au carrefour pourvus de feux de la rue de la Vierge Noire, où il y a déjà des encombrements.

M. l'échevin peut-il me dire ce qui est prévu pour éviter, dans une rue déjà saturée, un ralentissement supplémentaire des nombreuses lignes de bus qui empruntent cet itinéraire ?

Enfin, où en sont les pourparlers avec la STIB en ce qui concerne le bus 47 ? Voici un an, l'échevin disait : « un lien direct entre Neder-Over-Heembeek et le centre doit être maintenu, avec une fréquence toutes les 20 à 30 minutes ».

Écolo prône une solution globale pour le Pentagone. Il s'agit de généraliser la zone 30, avec priorité pour les bus et les vélos, d'améliorer les cheminements piétons et de dissuader le trafic de transit.

L'échevin a récemment annoncé qu'il était favorable à cette zone 30. Deux ans après son entrée en fonction, peut-il me dire ce qu'il envisage pour réaliser cette proposition ? Quels sont le calendrier et les mesures qu'il compte prendre ?

Peut-il également m'indiquer si le permis d'urbanisme pour le réaménagement des boulevards du centre a été introduit par le SPF Mobilité Transport. En effet il avait annoncé l'année dernière qu'il attendait les plans définitifs. Pour rappel, le report regrettable de l'aménagement nous mène déjà en 2011. Quel est donc le calendrier prévu ? Les boulevards connaissent un réel déclin commercial et les habitants subissent le bruit et la pollution.

En ce qui concerne le réaménagement de la place du Sablon, après le fiasco de la consultation qu'il a tenté d'initier, l'échevin peut-il me dire ce qui est prévu pour libérer la place du stationnement, mieux baliser l'entrée du parking sur la place Poelaert et obtenir de l'exploitant de meilleurs horaires d'ouverture ? Il avait annoncé en mai 2007 : « La Ville envisage de lancer un concours d'architecture en vue de réaménager la place du Grand Sablon » ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

En ce qui concerne le Plan de déplacement d'entreprise de la Ville, la phase 2 est-elle opérationnelle ? Celle-ci doit porter sur les mesures que la Ville compte prendre pour améliorer la mobilité de son personnel.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Madame la Présidente, je vais tenter de répondre sur le fond mais je ne suis pas dupe. Mme Nagy a été devancée dans la presse la semaine dernière par notre ancien collègue, ancien échevin de l'Urbanisme et ancien membre d'Écolo désormais membre du PS. Mais peut-être a-t-il toujours un pied chez Écolo. Il posait, comme par hasard, les mêmes questions que Mme Nagy. Il ne s'agit pas ici d'une mais de sept ou huit questions, et je constate, madame Nagy, que vous avez pris l'habitude de m'interpeller tous les six mois. Nous vous répondrons donc tous les six mois.

Mais je pense que, lorsque l'on construit une maison, cela ne sert à rien d'interpeller après l'achèvement du garage, celui du premier étage et ensuite du toit. Quand j'ai donné les lignes directrices, je n'ai pour habitude de les modifier. Néanmoins, par respect pour votre travail et par souci démocratique, je vais vous répondre point par point.

En ce qui concerne le contre-sens bus, la STIB a présenté l'an dernier un projet de ce genre-là, proposant la mise à sens unique de la rue Lebeau et de la rue du Lombard, un terminus sur le boulevard, un sens unique rue des Alexiens et rue des Bogards. La comparaison avec l'actuel contre-sens Écuyers et Fossé-aux-Loups n'est pas des plus pertinentes. En fait, la situation n'est pas comparable. Le contre-sens actuel concerne cinq lignes de bus, dont le 71 qui est la ligne la plus fréquentée de la Région, et le terminus de la Bourse ne concerne que deux lignes, la 48 et la 95.

Les rues Écuyers et Fossé-aux-Loups étaient déjà à sens unique. La conséquence était donc une réduction de la capacité pour les voitures mais sans modification de l'accessibilité des lieux. C'est bien là le point qui empêche l'accessibilité. Ce n'est pas pour rien que, lorsque le projet Lombard-Bogards a été connu, la société civile s'est mobilisée massivement contre le projet qui risquait de mettre en péril l'accessibilité Nord-Sud du Pentagone. Nous avons reçu une lettre, contresignée par les entreprises, les commerçants et aussi par les comités d'habitants bien connus dans le quartier. Tous ont signé sans exception.

C'est donc après avoir entendu les citoyens que j'ai proposé à la STIB de faire évoluer le projet. Il importe d'éviter, madame Nagy, de dire qu'on a raison seul contre tous et sur tout. Lors de chaque élection, tous les partis se pressent pour être à l'écoute des citoyens. Personnellement, je suis constamment à leur écoute. Nous avons donc imaginé ensemble une boucle de bus sur le même itinéraire. Cette solution a remporté l'adhésion de tout le monde, y compris de la STIB qui a collaboré et nous a remis les mêmes plans d'exécution pour un essai pendant les mois à venir.

Quels sont les avantages pour les bus ? Aujourd'hui, les bus sont principalement bloqués à la Bourse et dans la rue du Midi. Le nouvel itinéraire dégagera la rue Maus qui pourra enfin être revalorisée. Le terminus bien visible sera aménagé sur la place du boulevard, à proximité des places importantes, et des bandes bus seront réservés sur certains tronçons de l'itinéraire.

Je confirme que nous travaillons correctement et de manière constructive avec la STIB, contrairement à ce que vous semblez sous-entendre. Nous avons pas mal de projets, notamment au square Ambiorix :

nous avons discuté avec la STIB et les habitants de manière à préparer des projets qui répondent à leur souhait et au vôtre, à savoir une amélioration de la qualité de l'air et de la mobilité. Nous travaillons aussi ensemble sur le trajet du tram 9. Rue des Colonies, rue de Loxum, au carrefour Bockstael-Bogards et chaussée de Louvain, nous testons la priorité des bus aux feux et nous sommes une des premières communes à faire ce genre d'expérience. Nous travaillons pour que les transports publics aient toute leur place.

Cela ne veut pas dire qu'il faut faire n'importe quoi. Il faut être attentif et pouvoir réagir. La politique de rupture de charge, telle que la mène la STIB, dérange davantage les citoyens que le fait de mettre correctement en place un itinéraire de bus.

Je suis aussi très attentif à ce que l'ensemble de la dimension citoyenne a mis en place dans le cadre de la préparation des élections, notamment l'aspect mobilité. Je trouve le point 5 très réaliste et je le partage entièrement, à savoir réduire l'offre d'infrastructures routières au fur et à mesure de l'amélioration de l'offre de moyens alternatifs. C'est ce que nous faisons en essayant d'améliorer la position de la STIB au centre de la Ville.

Avant d'aborder le deuxième point, je tiens à m'excuser auprès de mes collègues pour la longueur de mon intervention mais la question est très vaste.

En ce qui concerne la piétonisation du Vieux Marché aux Grains, la Ville applique le principe de base d'une mobilité durable, à savoir le report du trafic de transit vers les axes interquartiers. La rue Dansaert est un axe

qui a été identifié depuis longtemps comme tel ; son gabarit permet un report relatif de circulation, et il s'agit d'un report de trafic très local.

Nous voulons réaliser un test pendant un an. Les aménagements seront réversibles si le test s'avère négatif, par exemple pour la STIB. Le projet fait l'objet d'une demande de permis avec rapport d'incidence. Ce dernier doit servir à mettre le doigt sur les éléments que vous soulignez. Comme d'habitude, je serai attentif et je n'hésiterai pas à faire évoluer le dossier s'il nécessite des corrections.

Tout a été dit à propos du bus 47, je n'y reviendrai donc pas. Nous nous sommes battus pour revenir de une à trois fréquences par heure jusqu'au centre-ville. Je me suis aussi battu, même si cela ne plaît pas à tout le monde, pour qu'il y ait un véritable arrêt multimodal à Neder-Over-Heembeek. En principe, les travaux commenceront dans les jours ou dans les semaines à venir. Nous sommes donc passés à trois fréquences, le bus va jusqu'au centre, et nous avons un arrêt digne de ce nom à Heembeek. Bien entendu, je continuerai à me battre pour que cela reste inchangé et que les trois bus par heure soient maintenus.

Je veux bien vous redire tout cela tous les six ou neuf mois. Une fois que j'ai choisi une ligne, je la suis le mieux possible.

La plupart des aménagements de la zone 30 ont été réalisés tels les casse-vitesse et plateaux, ce qui fait que cette zone est déjà effective dans de nombreux endroits du Pentagone. Il ne manque plus que la signalisation, et celle-ci sera mise en place dans le quartier Van Artevelde dans le cadre du contrat de quartier.

J'estime que la zone 30 doit concerner l'ensemble du Pentagone, y compris les boulevards urbains. C'est une position nouvelle que je soutiens depuis que j'ai cette responsabilité.

Je ne m'attarderai pas sur le nombre d'années pendant lesquelles le groupe Écolo a eu la mobilité dans ses attributions ni sur les réalisations qui ont été menées à bien ou non. Quand vous êtes au pouvoir avec les mêmes compétences, certaines réalisations peuvent s'étendre sur dix à douze ans.

J'ai convoqué le Bureau. Il a reçu comme instruction de nous présenter les propositions pour mettre l'ensemble du Pentagone en zone 30, et nous y travaillons.

À propos des boulevards du centre, le Collège a toujours été proactif mais il est vrai qu'il a choisi de réaliser d'abord le boulevard de la petite ceinture et ensuite les boulevards du centre. Vous trouvez cela regrettable. Vous pensiez de même il y a six mois. Je suppose que, comme moi, vous ne changez pas d'avis une fois que vous êtes convaincue. J'attends donc votre question dans six mois, et vous trouverez cela toujours aussi regrettable. Nous suivons le dossier de près et nous le faisons avancer le mieux possible. Il est néanmoins évident qu'au niveau du permis de bâtir, c'est Beliris qui a les choses en main.

On pense que j'oublie le dossier du Sablon quand je ne réagis pas dans les 30 secondes. Que du contraire, le Collège a décidé de libérer la place du Sablon des voitures. Périphéria a accompagné la démarche et a déposé ses conclusions. Ma détermination reste donc aussi ferme. J'écoute les gens et j'envisage la manière de rendre compatible la qualité de vie en

matière de structuration urbaine et de mobilité, d'une part, et l'activité économique, d'autre part, et je prendrai le temps nécessaire pour le faire.

J'ignore si j'arriverai à être aussi long qu'Écolo qui a mis plus de douze ans pour réaliser le projet du boulevard de l'Impératrice et cinq ou six ans pour le projet Buren. Je tâcherai d'être dans la moyenne du moment où vous déteniez cette compétence. Je préfère donc la qualité du dialogue à la précipitation et à la force.

En ce qui concerne le Plan de déplacement d'entreprise, pour lequel il y a tout un suivi, je n'entrerai pas dans les détails pour ne pas être trop long. Je signale simplement que nous travaillons aussi de manière transversale au sein du Collège sur ce plan. Ainsi, les prix du parking du centre administratif ont augmenté pour s'aligner sur ceux du secteur privé, et j'en remercie M. Ouriaghli. Ce sont des choses qui auraient dû être faites il y a très longtemps quand vous étiez au pouvoir.

Pour ce qui est de l'amélioration du remboursement de l'abonnement mensuel à la STIB, nous rationalisons les véhicules de service. Nous voulons aussi améliorer l'infrastructure vélos et motos. Une série de sensibilisations ont lieu à cet effet.

Voilà, madame Nagy, je continuerai dans ce sens-là. Je vous réponds au fur et à mesure. N'étant pas en campagne pour les élections régionales, je ne ferai pas de bilan pour l'instant mais après six ans de mandature communale. J'ai encore deux tiers de législature à assumer, et les lignes que le Collège a tracées et pour lesquelles il me soutient seront suivies.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Madame la Présidente, j'ai posé des questions assez précises parce qu'il me semble qu'en matière de mobilité, il est plus que

temps de se rendre compte que la santé de nos concitoyens et la tranquillité de ceux qui se déplacent en Ville méritent, non pas des querelles entre échevins du passé et du présent, mais des décisions et des actes.

M. Ceux sous-entend – j'espère avoir mal compris – qu'il y aurait une espèce de coalition entre l'ancien collègue échevin passé au PS et moi-même. Étant sociologue, on m'a appris que, comme dans les romans policiers, pour comprendre les logiques de fonctionnement, il faut toujours se poser la question : « À qui profite le crime ? »

Quel serait mon intérêt personnel dans une telle coalition entre moi, qui suis membre d'Écolo depuis toujours, et un ex-échevin passé entre-temps au PS, parti qui est dans votre majorité ? Aucun ! Dès lors, cessez d'être parano, monsieur Ceux ! Je vous ai interrogé en mai 2007 et en mai 2008 sur une problématique essentielle pour la santé, la tranquillité et la qualité de vie de nos concitoyens.

Auparavant, vous me donniez des échéances plus précises, mais ce n'est plus cas maintenant. Par exemple, vous avez annoncé la phase II du plan d'entreprise. Aujourd'hui, vous ne parlez plus de la phase II de ce plan que vous devez déposer pour les sièges de la Ville. Vous dites simplement que des mesures sont prises, etc.

Autre exemple, je vous ai interrogé sur la mise en œuvre et le calendrier des décisions concernant l'aménagement de la circulation autour de la rue Dansaert. Les bus sont en difficulté dans cette rue ainsi que dans la rue de la Vierge Noire. Il n'est pas bon pour les transports publics ni pour les finances de la STIB que les bus soient bloqués dans des embouteillages. Je vous ai donc demandé quelles étaient vos propositions pour améliorer la situation, et vous m'avez répondu que vous verriez cela

au moment de l'enquête publique. Cette réponse me paraît peu satisfaisante pour ceux qui se préoccupent de l'amélioration de la mobilité durable.

En ce qui concerne le Sablon, vous avez effectivement lancé une tentative de concertation. Cette tentative ne me semblait pas tout à fait adéquate, ni bien défendue, ni suffisante pour convaincre les riverains. Je vous demande aujourd'hui quels sont votre calendrier et vos propositions pour arriver enfin à libérer la place du Sablon des voitures en stationnement.

À propos de la boucle bus, j'ai mis en évidence, dans une lettre que je vous ai adressée en février 2008, le programme Vicom, donc la problématique des bus 47 et 95. Vous avez répondu en disant qu'une boucle était prévue. Quand cette boucle sera-t-elle mise en place ? Que représente-t-elle comme gain de temps ? Tout le monde sait en effet que les bus ont des difficultés dans la descente vers le centre-ville et que les usagers de la STIB perdent parfois du temps ?

J'aimerais donc avoir des informations sur le projet opérationnel et les mesures à prendre, en évitant toute querelle et rivalité. Depuis mon entrée au Conseil communal voici deux ans, j'observe ce qui se passe et comment les décisions sont prises. Hélas, je n'ai pas vu grand-chose pour améliorer la mobilité durable au centre-ville.

Vous avez indiqué que vous étiez favorable à la zone 30 dans le Pentagone. Je pense que c'est une meilleure solution et je souhaiterais savoir si vous comptez vraiment l'implémenter dans un délai raisonnable. Quel est votre calendrier ?

C'est le rôle de l'opposition de voir si la majorité tient ses promesses et respecte ses engagements. J'espère le faire avec assiduité en essayant

d'être utile à nos concitoyens. Je pensais obtenir une réponse qui expose les plans et projets, le timing et la manière de déposer les permis plutôt que vous entendre expliquer votre souffrance en tant qu'échevin.

Un permis a-t-il été déposé par le SPF Mobilité pour les boulevards du centre ? Il y a un an, vous annonciez qu'il serait déposé. Où en est ce permis ? Sera-t-on prêt à temps ? Après les permis, il y aura aussi le lancement des offres pour les travaux, etc. Le timing commence à courir dès aujourd'hui pour cet aménagement tellement attendu.

Il est clair que je vous interpellerai une nouvelle fois dans un délai raisonnable. On n'arrive pas à un bilan positif après six ans si on n'a pas fixé progressivement les balises ni pris toutes les décisions nécessaires à cet effet.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Madame la Présidente, j'ai exposé les propositions et les choix. Une série de choses ont été faites et c'est incontestable. Une partie des propositions pour le plan de déplacement vont passer au Collège du jeudi 22 janvier.

En ce qui concerne les boulevards du centre, personnellement je ne vous ai rien promis, Beliris a les choses en main, madame Nagy. Je ne vais pas m'enfermer dans un délai, vous savez quelles sont les difficultés. Quand je suis arrivé, vous n'avez pas parlé du plan communal de mobilité. On vient de choisir l'auteur de projet. Pendant un certain nombre d'années, rien n'a été fait. Cela ne vous plaît pas mais je répète que je ne m'enfermerai pas dans un délai.

Mme la Présidente.- L'essentiel a ainsi été dit.

Nous sommes arrivés au terme des travaux de la séance publique.

Prochaines séances

Vendredi 30 janvier 2009

À partir de 14 heures : sections ordinaires.

Lundi 2 février 2009

À 16 heures : séance publique suivie d'un comité secret.

Mme la Présidente.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 18 heures 15.*